

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2015

L'an deux mille quinze le vingt mars, le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire.

**Présents :** – AUBERTIN Marc – EHRLE Josiane  
– BENA Olivier – FRAPPART Lionel  
– CHAPUIS Romain – GERARD Marie-Thérèse  
– CULMET Thierry – HALBEHER Martine  
– DUPRE Jean-Pierre – HILD Laurence  
– DUQUENET Colette – TALLOTTE Josiane

**Excusé :** –

**Pouvoirs :** – ROLAND Brigitte à DUQUENET Colette  
– DUPRE Steven à CHAPUIS Romain

**Secrétaire :** – BENA Olivier

Conseillers en exercice :	14
Présents :	12
Pouvoirs :	2
Ouverture :	20h00
Clôture :	23h15
Convocation :	13/03/15

**1) APPROBATION DE COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION DES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT.**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion des budgets, eau/assainissement et général, dressés pour l'exercice 2014 par le Receveur municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Hors de la présence de Mme le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

approuve le compte administratif 2014 et les restes à réaliser du budget eau et assainissement :

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section d'exploitation	A 79 574,25	G 62 007,12	G-A -17 567,13
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 10 136,45	H 16 813,47	H-B 6 677,02

<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2013</b>	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 86 938,83 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 11 854,27 (si excédent)	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P= A+B+C+D 89 710,70	Q= G+H+I+J 177 613,69	=Q-P 87 902,99

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015 (2)</b>	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 42 863,00	L 35 397,00	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2015</b>	= E+F 42 863,00	= K+L 35 397,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	= A+C+E 79 574,25	= G+I+K 148 945,95	69 371,70
	Section d'investissement	= B+D+F 52 999,45	= H+J+L 64 064,74	11 065,29
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 132 573,70	= G+H+I+J+K+L 213 010,69	80 436,99

Hors de la présence de Mme le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,  
approuve le compte administratif 2014 et les restes à réaliser du budget principal :

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A 380 602,42	G 422 794,90
	Section d'investissement	B 110 033,64	H 110 336,03
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2013</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 63 868,40 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		554 504,46 = A+B+C+D	533 130,93 = G+H+I+J
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015 (1)</b>	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 6 025,00	L 38 423,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2015</b>	6 025,00 = E+F	38 423,00 = K+L
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E 380 602,42	= G+I+K 422 794,90
	Section d'investissement	= B+D+F 179 927,04	= H+J+L 148 759,03
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 560 529,46	= G+H+I+J+K+L 571 553,93

**2) PRIX DE VENTE DES ANCIENNES ÉCOLES.**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,  
fixe le prix net vendeur de l'immeuble sis 45 Grande rue, les anciennes écoles, à 60 000 € net vendeur,  
autorise le maire à signer l'avenant au mandat donné à l'agence France Immobilier.

**3) RENOUELEMENT DU CONTRAT DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ÈRE CLASSE.**

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, RENOUELEMENT le contrat d'engagement de l'adjoint administratif première classe non titulaire Alain GERARD, chargé des fonctions de secrétaire de mairie, sous la forme d'un contrat à durée indéterminée, avec une rémunération correspondant à l'échelon 6 du grade.

#### 4) CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS.

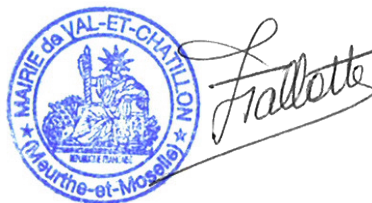
Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les conventions de mise à disposition de locaux communaux aux associations.

#### 5) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

- Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise le maire à liquider et mandater des dépenses d'investissement de l'année 2015 avant le vote du budget primitif dans la limite suivante : 6000 euros au chapitre 21.
- Nitra : les conseillers approuvent unanimement le plan de bornage de la voirie de Nitra.
- Assainissement : suite à la remise de l'analyse économique, une réunion est programmée le 27 mars avec le chargé d'études et la trésorière afin d'étudier la situation propre à Val-et-Châtillon. Il leur sera demandé également leurs avis sur les possibilités par rapport aux emprunts en cours. Des levés topographiques et géotechniques vont prochainement avoir lieu. Des réunions (entre élus puis avec le public) seront consacrées à l'assainissement.
- AMC : après examen des comptes financiers possédés par l'association, le nouveau président informe qu'elle pourra maintenir ses activités pour les cinq ans à venir au moins.
- Des courriers ont été adressés pour préciser les règles de stationnement des camions dans la zone artisanale.
- Présentation de l'œuvre « VAL ET CHATILLON 97 » du peintre Alfred RENAUDIN, récemment restaurée puis acquise par les Amis d'Alfred RENAUDIN. Celle-ci est déposée et exposée au secrétariat de mairie. Une convention entre l'association et la commune va être établie.
- A prévoir : visite des bâtiments, réunions de la commission des finances et la commission « fêtes, vie culturelle et associative » .
- Recensement de 2015 : 606 habitants, 267 résidences principales, 82 résidences secondaires, 47 logements vacants.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 14 avril 2015 (vote du budget).

Séance close à 23h15

Madame le Maire,



Josiane TALLOTTE